



Mon dossier Caf

Relevé de compte

N° ALLOCATAIRE :
3587456

NOUS CONTACTER :

Caf du Nord
59863 LILLE CEDEX 9
Tous nos contacts sur caf.fr

MONSIEUR DESBOVE STEPHANE
65 RUE DE VERDUN
59212 WIGNEHIES
FRANCE

Le 02/11/2020

► Ce que la Caf a versé à un tiers* au mois d'octobre 2020

Date	Nature des prestations	Montant
05/10/2020	Allocation de logement de Septembre 2020	40,00 €
	Montant versé à MR LEMMA	40,00 €

* Tiers : personne physique ou morale à laquelle sont versées les prestations familiales

► Mon profil au 02/11/2020

- Je suis isolé depuis le 25 octobre 2019.
- Je suis au chômage depuis le 14 mars 2019.
- Mon adresse : 65 RUE DE VERDUN, 59212 WIGNEHIES, FRANCE
- Mon adresse mél : STEPHANE59.DESBOVE@GMAIL.COM
- Mon téléphone : 07 86 51 81 78
- Mon compte bancaire :
IBAN : XXXX XXXX XXXX XXXX XXXX XXXX 030
BIC : CMCIFR2A

Si votre situation change, pensez à en informer votre Caf : Espace Mon Compte > rubrique « Consulter ou modifier Mon profil ». Tout changement peut entraîner une modification de vos droits (voir rubrique « Mes droits et mes paiements »).

► Plus d'information ...

Comprendre mon relevé ?

Avec votre relevé de compte Caf, vous visualisez immédiatement :

- le paiement de vos prestations du mois précédent effectué sur votre compte bancaire,
- le montant versé à un tiers (bailleur, organisme social...),
- les sommes que vous devez à la Caf.

Ce relevé de compte Caf n'est ni une attestation de paiement, ni une attestation de droit et ne peut pas être utilisé comme justificatif.

Comment rembourser ce que je dois à la Caf ?

Vous avez une dette et vous devez la rembourser. Dans ce cas, la Caf effectue des retenues sur le paiement de vos prestations.

Vous pouvez aussi rembourser la Caf par prélèvement bancaire, par chèque ou par carte bancaire. Rendez-vous dans la rubrique « Ma Caf » pour connaître toutes les modalités de remboursement.

Pour consulter le détail de ce que vous devez à la Caf, rendez-vous dans l'Espace Mon Compte, rubrique « Mes dettes ».

Je mets toujours mon profil à jour

Les changements que vous pouvez déclarer sur caf.fr concernent :

- **votre vie familiale** : mariage, pacs, vie de couple, séparation, grossesse, naissance, adoption, départ ou retour d'un enfant, arrivée ou départ d'une personne dans votre foyer, décès ;
- **votre vie professionnelle** : début ou reprise d'activité, chômage, réduction ou cessation d'activité pour vous occuper d'un enfant ;
- **la situation de votre enfant** : scolarité, apprentissage, entrée dans la vie active ;
- **vos coordonnées de contact** : adresse postale, adresse mél, numéro de téléphone ;
- **vos coordonnées bancaires** .

Attention : Une déclaration incorrecte, incomplète et/ou tardive peut entraîner une dette vis-à-vis de la Caf que vous devrez ensuite lui rembourser.

Les changements de situation déclarés en ligne sont traités plus rapidement que si vous les réalisez par téléphone ou par courrier. Rendez-vous dans l'Espace Mon Compte > rubrique « Déclarer un changement » ou « Consulter ou modifier mon profil ».